

L'an deux mil dix, le deux juin à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Paimpont, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de réception de la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Daniel BRICON, Maire

**Étaient présents :**

M. Daniel BRICON

Mmes VERLET, GERNIGON, Mrs LEFEUVRE, NUGET, FUZIER, LARCHER, PERRICHOT, BOUWHUIS, HENRY, PIEL DANION, et HAUPAS, formant la majorité des membres en exercice

**Étaient absents excusés :** Mrs RUELLAND <et GUERIN

**Ayant donné pouvoir :** M. RUELLAND pouvoir à M. PERRICHOT

M. GUERIN pourvoir à M. HENRY

M PERRICHOT a été nommé secrétaire de séance

Le compte rendu du précédent conseil municipal donne lieu à l'observation suivante :

Classement du barrage des forges : ajouter : « ... la commission **de sécurité** s'étant prononcé ... », il est ensuite approuvé.

Camping : Jeux – caution carte magnétique : ajouter : « Le montant de la caution pour l'attribution d'une carte magnétique est fixée à 10 euros ».

Le compte rendu du conseil municipal du 08 avril 2010 doit également être modifié comme suit : Vote des taux d'imposition 2010 – décision à la majorité (1 abstention) et non à l'unanimité.

**AJOUT A L'ORDRE DU JOUR** : D.M. budget commune

Autorisation de coupe de foin

**AVIS D'EXTENSION DES EFFECTIFS D'UN ELEVAGE DE POULES A MAURON « LE BOIS JAGUT »**

Monsieur le Maire expose qu'une enquête publique est en cours en vue d'exploiter un élevage de volailles comprenant après restructuration externe, extension des effectifs et mise en place d'une seconde unité de séchage de fientes, une capacité globale de 100 922 poules pondeuses au lieu dit « Le Bois Jagut » à MAURON.

Bien que n'étant concernée que par l'affichage de l'avis au public, la commune de Paimpont doit toutefois donner son avis sur cette demande d'exploitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité d'émettre un avis favorable à cette demande d'exploiter un élevage de volailles.

**INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE**

Comme chaque année, il convient de fixer le montant des indemnités de gardiennage de l'église communale.

(Circ. du 08 janvier 1987)

Pour l'année 2010 une revalorisation de 0,79% a été décidée par le ministère de l'intérieur.

L'indemnité sera donc de 471,87 € pour 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De fixer à 471,87 € le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église
- D'autoriser M. le Maire à faire effectuer ce paiement

## **AMIS DES SENTIERS DE BROCELIANDE - Réservation de la salle polyvalente**

Monsieur le Maire expose que comme chaque année, les amis des sentiers de Brocéliande assureront leur animation annuelle d'été à Paimpont. Il est rappelé que cette association participe régulièrement à l'entretien des sentiers de randonnée, et ne bénéficie pas de subvention communale.

Ils souhaitent utiliser la salle polyvalente du 10 au 14 juillet 2010, et demande à connaître les conditions tarifaires qui leur seront accordées.

Pour rappel :    en 2007 - 300€ pour 9 jours d'occupation  
                  en 2008 – 100€ pour 3 jours d'occupation  
                  en 2009 – 150€ pour 4 jours d'occupation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité fixe le montant de la location de la salle polyvalente, au profit de l'association des Amis des Sentiers de Brocéliande, à 185 euros pour l'année 2010

## **APPROBATION DU COMPTE MÉMOIRE SAUR**

Monsieur le Maire présente le compte mémoire de la SAUR pour l'année 2010 vient d'être transmis en mairie.

Comme chaque année, ce rapport doit être approuvé par Le conseil municipal, avant transmission à la DDAF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le compte mémoire 2010 de la SAUR tel qu'il vient de lui être présenté.

## **RECENSEMENT DE LA POPULATION**

### **Désignation d'un coordonnateur communal**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le prochain recensement de la population aura lieu en 2011. La collecte des informations débutera le 20 janvier 2011 et se terminera le 19 février 2011.

Dans ce but, un coordonnateur communal doit être nommé, M. le Maire rappelle que cette personne joue un rôle essentiel dans le bon déroulement de la collecte.

Il est l'interlocuteur principal de l'INSEE durant toute la campagne de recensement

Il encadre les agents recenseurs, et assure le suivi en continu de la collecte.

A titre indicatif, la charge de travail d'un coordonnateur communal peut être estimée comme suit pour une strate communale comprise entre 1000 et 4 999 habitants :

- Préparation de l'enquête : entre début novembre et le démarrage de la collecte    8 jours
- Réalisation de l'enquête : du 20 janvier à la 1<sup>ère</sup> semaine de mars                            11 jours

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confier cette mission à Mme Bénédicte HURTEL ;

## **FONDS DE CONCOURS**

Monsieur le Maire rappelle que le 19 mai 2010, le conseil municipal a décidé de sursoir à la décision relative aux fonds de concours remontants sollicités le 12 avril 2010 par la Communauté de Communes de Brocéliande.

Le conseil municipal a reporté sa prise de décision pour cette séance du 02 juin 2010, afin qu'une délégation municipale puisse se donner le temps de rencontrer les membres de la communauté de Communes, le bureau et le conseil des Maires, et de pouvoir ainsi trouver une solution à même de déboucher sur un accord concordant.

Lors de cette rencontre, qui a eu lieu le 31 mai 2010, une voie de consensus a été abordée : soustraire le projet « Office de Tourisme » du projet « Maison de Brocéliande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce **à l'unanimité** comme suit :

- Sur la demande du 12 avril 2010 exprimée par la communauté de communes appelant la commune de Paimpont à payer 259 680,12 euros sous forme de fonds de concours remontants : **décision défavorable**
- Sur la poursuite rapide dans la voie de consensus, qui a été abordée le 31 mai 2010 entre le bureau de la Communauté de Communes, le conseil des maires et une délégation des élus de la commune de Paimpont ; soustraire le projet « Office de tourisme » du projet « Maison de Brocéliande », à savoir : montant des acquisitions des maisons « Desmot » et « Coignard » et le montant des investissements (études-honoraires-missions complémentaires-D.O.- appel d'offre et travaux d'architecture et de paysage) afférents à l'office de tourisme : **décision favorable**
- Sur des modalités d'étalement sur 5 ans de la contribution de la commune de Paimpont, conformément à la proposition de la Communauté de Communes en date du 05 février 2010 : **décision favorable**
- Préciser qu'en la matière aucune régularisation ne pourra être sollicitée par la communauté de communes en cas de dépassement du budget du projet global arrêté à 2 596 801,20 euros.
- Sur l'annulation de la délibération du 17 mars 2010 du conseil municipal de Paimpont relative à une proposition financière de participation aux fonds de concours remontants : **décision favorable**
- Sur la mise en place d'un groupe de travail (commission adoc), ayant pour but de repréciser les règles des fonds de concours remontants, ainsi que l'ont suggéré, entre autres, des élus Plélanais : **décision favorable**

#### **D.M. Budget commune**

Afin de procéder au paiement du changement de standard, il est nécessaire de procéder à la décision modificative suivante :

Opération 272 - 3100,00 €  
Opération 206 + 3100,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'autoriser la décision modificative suivante :

Opération 272 - 3100,00 €  
Opération 206 + 3100,00 €

#### **DEMANDE DE COUPE DE FOIN**

Monsieur le Maire présente la demande de M. BARGAIN qui, comme les années précédentes, souhaite procéder à la coupe du foin sur la parcelle de la zone artisanale.

Il s'engage à utiliser ce foin uniquement pour l'alimentation des animaux de sa ferme,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable à cette demande. Il est toutefois précisé que cette opération devra être terminée avant le 12 juillet 2010.

#### **QUESTIONS ORALES :**

M. le Maire répond à la demande écrite de M. HENRY, relative au coût des interventions sur la chaudière de l'école. En plus de la révision annuelle 2009 de 437,40 euros, deux factures ont été payées pour un montant total de 979,30 euros. Pour 2010, le contrôle des électrodes a coûté 91,83 euros.

Il est précisé qu'une mise en concurrence sera faite au début de l'automne afin de souscrire un contrat de maintenance global pour toutes les chaudières des bâtiments communaux.

M. HENRY, fait savoir que les agriculteurs recherchent actuellement des parcelles de foin à couper pour aider leurs collègues de Vendée.

Il revient sur les informations de M. le Percepteur relatives aux conditions dans lesquelles une partie de l'excédent du budget camping pourrait venir alimenter le budget communal.  
Le texte réglementaire pouvant donner lieu à interprétation, l'avis de M. le Préfet va être sollicité.

M. NUGET informe que les travaux de la rue du Roi Salomon sont terminés, la réception des travaux devrait se faire très prochainement, et la rue pourra être réouverte.

M. le Maire informe l'assemblée que le club de rugby organise une journée de promotion le 26 juin 2010 au stade de Paimpont, et que l'ensemble du conseil municipal y est cordialement invité.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 22 heures 00.